TITRE : **Valoriser son patrimoine par la performance énergétique**

CHAPÔ : La plateforme publique Rénov’actions42 guide pas à pas le propriétaire dans le projet de rénovation énergétique de son logement, individuel ou collectif. Ce dispositif permet d’être assister gratuitement par des experts de l’énergie dans ses travaux et d’obtenir jusqu’à 17% d’aides publiques pour les financer.

TEXTE : Le plan national de rénovation énergétique prévoit de réduire la consommation des bâtiments existants au niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation), soit environ 50 kWh/an/m2  et ainsi atteindre le niveau actuel du neuf (RT2012). Pour atteindre cet objectif, chaque année 500 000 logements (5 000 dans la Loire) nécessitent d’être rénovés. Pour l’heure, la moyenne des consommations dans le parc français est de 250 kWh/an/m2 …

« *Une rénovation est un investissement sur plus de 20 ans, il ne faut pas se tromper. De plus, cela revient moins cher de réaliser une rénovation globale que de faire des travaux par étape* », met en garde Richard Gonnet le directeur de l’Agence Locale de l’Energie et du Climat de la Loire en charge de la plateforme Rénov’actions42.

La plateforme publique regroupe des conseillers énergie qui accompagnent gratuitement l’acquéreur (ou déjà propriétaire) dans toutes ses démarches, depuis le diagnostic thermique jusqu’aux travaux en mettant à disposition une liste de professionnels du bâtiment fortement engagés dans la performance énergétique.

Le conseiller aide également le propriétaire à monter son dossier de financement auprès d’instances publiques et des banques, en pointant notamment tous les dispositifs publics spécifiques dont il peut bénéficier pouvant représenter 17 % de leur facture (selon une étude réalisée en 2015). Ces aides peuvent s’avérer nombreuses et divergent suivant le lieu de résidence. « *Il faut profiter de cette conjoncture pendant qu’elle existe. Aujourd’hui ces aides sont nombreuses, on ne sait pas si elles le seront toujours demain…* »

NOTE : Pour une prise de rendez-vous ou plus d’informations sur le dispositif et les permanences : **www.renovactions42.org** ou **04 77 41 41 25**

Encart : Les collectivités de la Loire se sont associées aux banques ainsi qu’aux professionnels du bâtiment pour créer un service public destiné à accompagner les propriétaires qui veulent améliorer la performance énergétique de leur logement.